



Communiqué de presse

Action Nationale des Accueillantes Conventionnées Bruxelles le 1^{er} juin 2007

Depuis 2003, les Accueillantes Conventionnées bénéficient d'un filet social spécifique et limité. Cette situation n'aurait dû être que transitoire.

C'était convenu en 2003 et a été confirmé depuis plus d'un an par le Conseil National du Travail.

Pour nous, le moment est venu d'obtenir un statut complet de travailleur salarié, avec un salaire mensuel fixe, le droit au chômage, les congés payés... et les moyens pour le financer.

Jusqu'à présent, aucun ministre n'a pris l'initiative politique de reconnaître les Accueillantes Conventionnées comme des professionnelles à part entière et non plus comme une sorte de « bénévole » dans un statut précaire.

Le statut complet, c'est maintenant !

Pour obtenir des Communautés et du Gouvernement fédéral qu'ils mettent en œuvre immédiatement le statut complet pour les Accueillantes, participez à :

L'ACTION NATIONALE

Le 1^{er} juin 2007 à 10h30

Gare Centrale à Bruxelles

Une délégation rencontrera les Ministres Vervotte et Fonck, ainsi que le Gouvernement fédéral à l'occasion de cette manifestation.

Pour toutes informations complémentaires et contacts:

CNE: Yves Hellendorff 0476.50.20.43

SETCA: Christian Masai 0475.35.97.28

COSEGE: Brigitte Taeter 0475.28.15.94

